

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-338-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2022-M-338 RELATIF À LA COLLECTE, AU TRANSPORT  
ET À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 21 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-338-1 modifiant le règlement numéro 2022-M-338 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles

L'objet du règlement est mentionné dans son titre.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 21 mars 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi, de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 mars 2023.

Anny Després, greffière adjointe